

RYTHMES SCOLAIRES

Non au décret : ni en 2013 ni en 2014 !

Le point au niveau national...

Au cours de cette année nous avons fait grève massivement, en particulier le 12 février, pour exiger l'abrogation du décret Peillon sur les rythmes scolaires. Nous avons fait grève contre la territorialisation, contre l'explosion de l'Education nationale, pour la défense de nos garanties statutaires, contre la détérioration de nos conditions de travail.

Et 82% des communes françaises ont opté pour un report de la réforme des rythmes à la rentrée 2014.

...et dans les Bouches du Rhône

Le SNUDI FO a informé, appelé les enseignants à se mobiliser et à faire grève. Il s'est adressé, avec l'Union Départementale FO13 aux maires du département.

116 communes sur 119 ont décidé de ne pas mettre en œuvre le décret à la rentrée 2013.

Seules 3 communes seraient donc en train d'élaborer un Projet Educatif de Territoire (PEdT) : Cuges les Pins (2 écoles), Gréasque (2 écoles), et Mouriers (2 écoles).

Soit 0,02% des communes, 0,5% des écoles et moins d'1% des élèves du département !

On est loin de l'objectif du ministre de 50%, et même de l'objectif, revu à la baisse, de 15% !

Le SNUDI FO 13 combat la loi sur la refondation de l'école et le décret de modification des rythmes scolaires. Le décret, repoussé majoritairement en 2013, ne doit pas se mettre en place en 2014 !

Il doit être purement et simplement abrogé et la loi de refondation doit être abandonnée !

...la déréglementation en marche

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une offensive tous azimuts dans les communes : questionnaires, comités de pilotage, réunions de concertation, comités de suivi... Il faudrait choisir entre plusieurs scénarios d'organisation de la semaine scolaire (samedi ou mercredi matin, pause méridienne allongée ou non, fin des cours à 15h30 ou 16h...), se prononcer pour telle ou telle proposition de mise en œuvre du décret.

Et pour les communes où la modification des rythmes sera effective dès 2013, nous constatons déjà des tensions, des remises en causes statutaires telles que nous les avons craintes : temps partiels remis en cause, horaires et temps de travail des TR et des personnels en compléments de services déréglementés, problèmes de recrutement d'intervenants qualifiés, de gratuité, de laïcité, problème du partage des locaux et salles de classes...

Les Projets Educatifs Territoriaux, par nature, mélangent scolaire et périscolaire ; aboutissent à une définition locale de la semaine scolaire ; mettent sous la tutelle des collectivités locales une partie des obligations de service des enseignants, remettent en cause leurs garanties statutaires de fonctionnaires d'Etat, en conséquence du transfert de prérogatives de l'Education nationale vers les élus politiques locaux.

Et les pressions sont nombreuses pour tenter d'associer les enseignants (et leurs syndicats !) à la mise en place du décret, à l'élaboration du PEdT qui va, de toutes façons, remettre en cause leurs conditions de travail.

Il faut le dire clairement : il n'y a pas de bonne version de la territorialisation de l'école, de la mise sous tutelle de nos obligations de service !

[Voir le dossier spécial du SNUDI FO 13](#)

...Et pourtant rien n'est joué !

Dès que les communes qui ont fait le choix de passer en 2013 rendent public leur projet, elles rencontrent l'hostilité des personnels qui se mobilisent pour défendre leurs conditions de travail, leurs garanties statutaires et exiger l'abrogation du décret.

► **A Paris**, le 22 mai, plus de 1 000 enseignants du 1^{er} degré, réunis à l'appel du Snuipp-FSU, du Snudi-FO, du Se-UNSA, de la CGT, de SUD et de la CNT ont décidé la **grève le 6 juin**, pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires, contre la mise en place du projet Delanoé en 2013, sur le mot d'ordre « *l'éducation doit rester nationale, maintien du statut de fonctionnaire d'Etat* ».

► **A Aubervilliers (93)**, le SNUDI FO, le SNUipp, la CGT et SUD appellent à un rassemblement à la mairie le 24 mai pour l'abandon du projet

► **A Dijon**, 3 écoles réunies avec le SNUDI FO ont décidé d'appeler à un rassemblement devant le rectorat pour demander au DASEN de ne pas valider le projet de la ville contre l'avis des enseignants. Depuis, de nombreuses écoles multiplient les prises de position.

[Lire le communiqué du 23 mai 2013](#)

► En Gironde, suite au refus unanime de 8 écoles de Blanquefort au projet du maire d'une semaine à 4 jours et demi, le DASEN accepte l'annulation du projet pour 2013.

[Lire le communiqué du 31 mai 2013](#)

Dans les Bouches du Rhône aussi...

► A Gréasque, les conseils d'école se sont prononcés contre les projets imposés par la Mairie. Les parents d'élèves manifestent leur incompréhension avec les projets municipaux.

Enseignants et parents ont été réunis avec le SNUDI FO 13 et une audience a été demandée au DASEN.

Le SNUDI-FO invite tous les collègues (et en particulier dans les communes immédiatement concernées), à étudier attentivement les textes ministériels et le dossier d'alerte ([lien ICI](#) ou en fichier joint) réalisé par le SNUDI-FO sur les graves dangers des PEDT pour l'Ecole laïque et notre statut de fonctionnaire d'Etat.

Le SNUDI-FO invite tous les collègues à faire remonter au syndicat tous les éléments concrets de la mise en place du décret et du PEdT.

Rien n'est joué : il est encore possible (et nécessaire !) de faire échec à la mise en œuvre du décret pour ne pas subir un jour de travail supplémentaire, l'allongement de la pause méridienne ni aucune autre aggravation de nos conditions actuelles de travail et de vie, pour préserver le cadre national de l'Ecole Publique et de nos obligations de service.

Le SNUDI FO 13 propose aux collègues de se réunir afin d'aider à la résistance, **contactez le syndicat pour organiser une réunion, sur votre école, votre commune, votre secteur...**

C'est le DASEN qui doit valider les PEdT que les communes devaient lui adresser le 31 mai.

Le SNUDI FO 13 s'adresse à lui afin qu'il ne valide pas les PEDT dès lors que les enseignants s'y opposent, comme c'est déjà le cas dans d'autres départements.

Le SNUDI FO 13 sera reçu en audience auprès du DASEN le 20 juin 2013, il y portera les revendications et problèmes recueillis.

A quel jeu joue le SNUipp ?

Le SNUDI FO s'est adressé au SNUipp pour « se féliciter de l'absence de toute organisation syndicale dans le comité de suivi de la réforme qui tourne le dos aux revendications exprimées le 12 février » mais s'étonne de la présence de Sébastien SIHR (secrétaire général du SNUipp), en tant que personnalité « représentant des enseignants » au sein de ce comité, à titre personnel !

Nul doute que le ministre pourra utiliser sa présence (aux côtés d'un responsable de l'UNSA) pour cautionner son décret !

La première condition pour que le décret soit abrogé, c'est que l'unité se réalise sur cette revendication, chacun doit prendre ses responsabilités, nationalement comme localement !

**A FORCE OUVRIERE, cela fait longtemps que nous avons choisi notre camp !
Ce qui n'était pas acceptable en 2013 ne l'est pas plus en 2014 !**

**Nous vous invitons à rejoindre le SNUDI-FO 13
pour défendre vos droits individuels et collectifs.**

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87

Pour vous défendre, syndiquez-vous !

Rejoignez le FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !

FO le syndicat qui défend vos droits !

[Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation](#) 66% déductibles des impôts/crédit d'impôts (non imposable)